

## RENDEZ VOUS INDIVIDUEL



**Mercredi 14 Mars  
Et Mercredi 21 Mars**

L'équipe Académique du Se-Unsa vous propose un rendez vous personnalisé pour formuler vos vœux à Poitiers, La Rochelle, Niort et Angoulême :

S'inscrire pour prendre rendez-vous sur :

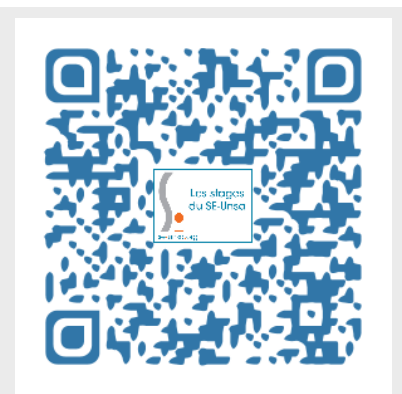


<https://lc.cx/gYqw>

## APPELEZ NOUS

 05 49 52 88 99

Si vous n'avez pas de disponibilité lors ces journées,  
pour convenir d'un rendez vous individuel



## MUTATION INTRA



Pour vous expliquer les mutations intra :

Judi 22 mars 2018 de 9h30 à 16h30  
8 Allée Pauline Kergomard à Niort

Inscrivez-vous en ligne :



<https://lc.cx/gWPT>

## GLOBE-TROTTER



**Stage Enseigner Hors de France**

Judi 31 mai à La Rochelle 9h30 – 16h

Pour plus d'informations :



<https://lc.cx/gmBx>

**Le SE-Unsa organise des stages syndicaux Venez-vous informer !**

**Ouvert à tous les collègues, syndiqués ou non**

Pour rappel les stages de formation syndicale font partie des droits du salarié, à hauteur de 12 jours maximum par an.

## TITULAIRE REMPLACANT



**OU VOUS ALLEZ LE DEVENIR**

**Stage TZR**

Lundi 11 juin à Niort 9h30 -16h

Pour plus d'informations :



<https://lc.cx/gmXq>

Adhérent(e)  n° ..... Non adhérent(e)  Autre syndicat

NOM : ..... PRENOM : .....

Date de naissance : ..... Portable : ..... Courriel : .....

Adresse personnelle : .....

Adresse administrative : .....

CORPS : Agrégé(e)  Certifié(e)  CPE  EPS  PLP  PSY-EN

DISCIPLINE : ..... CODE : ..... (ne rien inscrire)

Échelon actuel : ..... Ancienneté dans le poste : .....

<p><b>Situation administrative</b></p> <p><input type="checkbox"/> Stagiaire</p> <p><input type="checkbox"/> Ex contractuel, ex AED</p> <p><input type="checkbox"/> Titulaire d'un poste</p> <p><input type="checkbox"/> TZR depuis .....</p> <p><input type="checkbox"/> Affectation à titre provisoire</p> <p><input type="checkbox"/> Congé longue durée</p> <p><input type="checkbox"/> Congé longue maladie</p> <p><input type="checkbox"/> Disponibilité</p> <p><input type="checkbox"/> REP+, REP, Ville, Autre</p>	<p><b>Situation familiale :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Marié-e avant le 02/09/2017</p> <p><input type="checkbox"/> Pacsée avant le 02/09/2017</p> <p><input type="checkbox"/> Nombre d'enfants à charge : .....</p> <p><b>Situation personnelle :</b></p> <p><input type="checkbox"/> BOE</p> <p><input type="checkbox"/> RQTH</p> <p><input type="checkbox"/> Dossier médical en cours</p>	<p><b>TYPE DE DEMANDE</b></p> <p><input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoint</p> <p><input type="checkbox"/> Autorité parentale conjointe</p> <p><input type="checkbox"/> Séparation : nombre d'années</p> <p>    ○ En activité : .....</p> <p>    ○ En congé parental ou disponibilité : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Situation de Parent isolé</p> <p><input type="checkbox"/> Mutation simultanée Avec : .....</p> <p>    Discipline : .....</p> <p><input type="checkbox"/> Réintégration : département d'origine : .....</p>
--	--	---

**Pièces justificatives :**

**Situation administrative :**  l'arrêté de reclassement       le dernier arrêté d'affectation       **Stagiaires :**  l'arrêté d'affectation en tant que stagiaire  l'arrêté de reclassement

**Rapprochements de conjoints ou Autorité Parentale Conjointe ou Mutation simultanée :**

*Pour tous : pièces justificatives récentes, c'est-à-dire datées de 2017 au moins :*

une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle du conjoint (CDI, CDD sur la base des bulletins de salaire ou des chèques emploi service, immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers, etc.), sauf si celui-ci est agent du ministère de l'éducation nationale.

la promesse d'embauche pourra être considérée comme pièce justificative recevable sous réserve qu'elle soit accompagnée d'une déclaration sur l'honneur du conjoint au candidat à la mutation d'engagement à occuper le poste proposé par le futur employeur ;

*En cas de chômage du conjoint :*

une attestation récente d'inscription à Pôle emploi et de joindre une attestation de la dernière activité professionnelle interrompue après le 31 août 2015, ces deux éléments servant à vérifier l'ancienne activité professionnelle du conjoint.

*Pour les chefs d'entreprise, les commerçants, les artisans et les auto-entrepreneurs ou structures équivalentes :*

une attestation d'immatriculation à l'URSSAF ou au répertoire des métiers ainsi que toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif (par exemple : déclaration récente de montant du chiffre d'affaires, bail commercial, preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité professionnelle, preuves de commercialisation récente de produits ou prestations, etc.).

*Pour les étudiants engagés dans un cursus d'au minimum trois années au sein d'un établissement de formation professionnelle diplômante recrutant exclusivement sur concours :*

toutes pièces pouvant être délivrées par l'établissement de formation justifiant la situation (attestation d'inscription, attestation de réussite au concours)

*Pour les Ater ou doctorants contractuels :*

une copie du contrat précisant la date de début de la formation ainsi que sa durée, et les bulletins de salaire correspondant ;

*Pour les demandes de rapprochement de conjoints portant sur la résidence privée :*

toute pièce utile s'y rattachant (facture EDF, quittance de loyer, copie du bail, etc.)

*Personnels mariés :*

une photocopie du livret de famille

*Personnels liés par un PACS :*

un justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un PACS **ET** extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du Pacs

*Personnels ayant au moins un enfant reconnu par les deux parents (moins de 20 ans au 01/09/2018) :*

une photocopie intégrale du livret de famille (de chacun des deux parents si non mariés)

ou un certificat de grossesse, délivré au plus tard le 31 décembre 2017 **ET** une attestation de reconnaissance anticipée au plus tard le 31/12/2017.

*Personnels en situation d'APC :*

les décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement

la photocopie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant

une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle de l'autre parent

**Personnels handicapés :** Un dossier motivé :

Bénéfice de l'obligation d'emploi (BOE)

photocopie de la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou entreprendre les démarches auprès de la MDPH

Tous les justificatives attestant que la mutation sollicitée améliora les conditions de vie de la personne handicapée.

**Stagiaires ex contractuels ou titulaires d'un corps de fonctionnaires**

un état de service et les contrats pour les ex EAP et ex contractuels en CFA.

*Pour les stagiaires précédemment titulaires d'un corps de fonctionnaires :*

tout arrêté justifiant l'échelon acquis, ainsi que l'arrêté de dernière affectation en tant que fonctionnaire titulaire.

**Parent isolé :**

photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance

photocopie du jugement du tribunal : droit de garde alternée ou droit de visite

justificatif de la résidence de l'enfant : certificat de scolarité, attestation de la crèche ...

pièces justifiant l'amélioration de la vie de l'enfant ou de l'organisation de la vie de l'enfant

